



La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

Le conflit ouvert au Moyen-Orient venant se cumuler à ceux qui ne cessent de perdurer tout ceci s'additionnant aux campagnes électorales qui s'ouvrent ainsi qu'au peu de moyens financiers dont notre pays dispose, laisse peu de place à des réformes en profondeur si nécessaires à l'avènement d'un nouveau monde qui apparaît avec de nouvelles exigences qui attendent les générations à venir ! La CFR prend en compte ces importants enjeux sans négliger les préoccupations « au quotidien » de ses mandants telles que, notamment, la défense de leur pouvoir d'achat et les problématiques liées à leur autonomie. Le Président, Pierre Erbs

Réunion du Bureau du 9 mars 2026

Actualité : Une actualité relativement calme en cette période de vacances du Parlement (Assemblée nationale et Sénat) dont les travaux en séance plénière sont suspendus depuis le 2 mars et jusqu'au 22 mars inclus (Élections municipales), ce qui n'exclut pas une mobilisation des instances de la CFR sur l'ensemble des dossiers en cours.

Agirc-Arrco : Le projet de lettre de relance aux partenaires sociaux sur la non-revalorisation des pensions au 1^{er} novembre dernier est validé (voir annexe 1) ; elle fait suite à celle de protestation déjà adressée en novembre 2025.

Cumul Emploi-retraite : Deux lettres ont été adressées le 24 février dernier au Premier ministre et à la Secrétaire générale de la CFDT (cf. ci-dessous) au sujet du nouveau dispositif qui doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2027 et qui, avec un seuil de revenus fixé à 7 000 €, ne permettra pas l'acquisition de nouveaux droits pour un départ avant 64 ans.

C.E.S.E. : Le Bureau donne son accord à la candidature du Président P. Erbs lors du renouvellement de cette instance.

Salon des seniors du 12 mars : P. Erbs a été sollicité par la revue Notre temps pour échanger avec un journaliste.

Questions diverses : Élection présidentielle 2027 : P. Conti a présenté la démarche engagée par la Fnar pour solliciter les futurs candidats sur les revendications à leur présenter dans une communication commune au sein de la CFR. Le Président P. Erbs a souhaité que soit donné suite à cette démarche dans une communication à optimiser et parfaire.

Agences Régionales de Santé – A.R.S. : M. Le Goff a évoqué la note sur la réforme des ARS rédigée avec D. Boizard et D. Larvor ; un post LinkedIn sera rédigé insistant sur l'investissement consacré par nos bénévoles à l'intérêt des usagers.

Commission « Retraite » du 9 mars 2026

Réforme en profondeur des systèmes de retraite : F. Vézier a proposé que soient engagés des travaux visant à l'élaboration d'une doctrine de la CFR qui, depuis de forts longues années revendique la mise en place d'un système universel de retraite. Ainsi, à l'aube de la prochaine élection présidentielle et avant de demander aux futurs candidats leurs positions sur ce dossier majeur :

- pour la pérennisation de notre système par répartition qui peut se traduire, tel celui de l'Agirc-Arrco, dans le mécanisme équilibrant des cotisations définies vs celui des prestations définies seul déficitaire,
- pour éviter ainsi de reporter sur les générations futures - nos enfants et petits-enfants - les errements financiers alors qu'ils n'ont pas à supporter une charge dont ils ne sont pas à l'origine.

Pour atteindre ces objectifs « pédagogiques », nous nous attacherons à la mise à jour de nos positions sur la base de l'actualisation des documents, fruits de travaux déjà entrepris dans nos instances, tel que, par exemple, celui élaboré en mars 2012 figurant ci-dessous.

Commission « Emploi des Seniors » du 23 février 2026

Relativement au texte du dispositif **« Cumul emploi-retraite »** entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2027 qui paraît en contradiction avec les objectifs de développement de l'emploi des seniors dès lors qu'il peut inciter ces derniers à faire valoir leur droit au départ en retraite avant décembre 2026 pour ne pas subir une réduction de pension - notamment dans les secteurs en tension - deux projets de lettres de protestation et de demande d'explications au Premier ministre (voir annexe 2) et à la Secrétaire générale de la CFDT (voir annexe 3) sont validées après quelques corrections apportées. A. Combier (CNRPL) signale par ailleurs la nécessité d'être attentif au projet de décret qui doit fixer le seuil de revenus 7 000 € pour les départs en retraite entre 64 et 67 ans n'attribuant ainsi aucun droit supplémentaire à retraite malgré les cotisations versées !

Pour une réforme systémique des retraites

Les critiques à l'ensemble du système actuel des retraites

1. Le système actuel comporte un grand nombre de régimes aux règles différentes, morcelées, de plus en plus complexes et coûteuses. Il n'y a plus de solidarité de principe et de fait entre cotisants. Le système est devenu un système à deux vitesses. Les cotisations sont élevées, les prestations faibles. Les cotisants sont obligés de verser des cotisations pour des prestations qu'ils ne recevront pas.

2. La persévérance du système actuel n'est pas assurée, même avec la réforme dite « de la réforme ». Le système actuel est en train de se démanteler. L'incertitude est importante pour les générations futures.

3. Le système actuel, du fait de l'hétérogénéité des régimes et de leur complexité, est incapable de répondre à la demande de plus en plus importante de mobilité professionnelle et de changement de statut. Les personnes quittent les régimes sans avoir pu bénéficier de la retraite.

4. L'élargissement de l'âge de départ n'est pas le seul moyen de garantir la pérennité du système. Le système actuel est en train de se démanteler. L'incertitude est importante pour les générations futures.

5. Le système actuel est incapable de répondre à la demande de plus en plus importante de mobilité professionnelle et de changement de statut. Les personnes quittent les régimes sans avoir pu bénéficier de la retraite.

6. L'incertitude relative aux règles de liquidation ne permet pas de faire des choix éclairés en matière de retraite en cours de carrière.

PROPOSITIONS POUR UN SYSTÈME DE RETRAITE NOUVEAU ET UNIFIÉ



Confédération Française des Retraités

83-87 avenue d'Italie - 75013 - PARIS
Tél. : 01 40 58 15 00 - Fax : 01 40 58 15 15
Courriel : info@retraite-cfr.fr
Site Internet : www.retraite-cfr.fr

Mars 2012

« Tout retraité a droit à une pension en rapport avec les revenus qu'il a tirés de son activité »

(loi n° 103 du 21 août 2003 - article 2)

TROIS CHAPITRES POUR DIX PRINCIPES		
LE SYSTÈME	LES BÉNÉFICIAIRES	LE FINANCEMENT
1. Un système universel et unique de retraite, applicable à tous les salariés, fonctionnaires, régimes agricoles, parlementaires, etc.	4. Tous les travailleurs qui ont travaillé au moins 10 ans dans un emploi salarié, fonctionnaire, régime agricole, parlementaire, etc.	7. Le système est financé par les cotisations versées par les cotisants et les cotisations versées par les employeurs.
2. Des comptes individuels en points ou en euros pour accumuler, sur la totalité de la carrière, les cotisations de retraite et les versements de retraite destinés à compenser les aléas et accidents de la vie.	5. Selon la temporalité et la durée de la carrière, les cotisations sont versées à l'acquisition de droits ou à la validation de la retraite.	8. L'indemnité des cotisations des cotisants individuels prendra en compte l'évolution des prix, celle de la retraite nationale et de la retraite professionnelle.
3. Le maintien d'un âge minimum de retraite, mais sans référence au nombre de trimestres.	6. Le calcul de la pension dépendra du montant accumulé dans les comptes individuels et de l'espérance de vie de chaque génération, sans distinction hommes/femmes.	9. La revalorisation des pensions ne sera pas liée à la hausse des prix. Une nouvelle gouvernance comprenant l'État, les représentants des employeurs, des salariés et des retraités veillera à ne pas transférer aux générations futures des dettes qui ne leur incombent pas.

Dans la transition, garantir les droits liquidés et ceux en cours d'acquisition.

LES ENJEUX : ÉQUITÉ ET SOLIDARITÉ

La retraite universelle garantit la dignité de traitement.

Elle unifie et simplifie les modalités de calcul des pensions versées.

Elle assure des pensions pérennes et suffisantes aux retraités, actuels et futurs

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles



LES POSTS « LinkedIn » du MOIS

NOUVEAU : Dans le but de promouvoir l'information de la CFR en s'abonnant au réseau social « LinkedIn », le Comité de rédaction des réseaux sociaux de la CFR rédige hebdomadairement des posts qui seront dorénavant publiés dans le tableau ci-dessous à la suite des numéros du CFR Échos.

DOMAINES CONCERNÉS	CONTENUS/REVENDEICATIONS
La CFR Epad ... ou domicile ?	Les Ehpad rencontrent aujourd'hui, pour de multiples raisons, des difficultés financières qui méritent une attention particulière d'autant que les besoins vont croître dans les années qui viennent. Mais cela doit se situer dans une réflexion plus large sur la prise en charge de la perte d'autonomie qui ne peut se limiter au placement dans ce type d'institution. Nous sommes tous désireux de rester « chez nous » le plus longtemps possible ce que peut permettre le développement de formules d'habitat intermédiaire entre le domicile et l'Ehpad. Comme le préconise le CESE dans son avis d'avril 2023 sur « La prévention de la perte d'autonomie liée au vieillissement », il faut encourager l'ensemble des solutions qui s'éloignent du choix binaire entre domicile et Ehpad. De multiples options existent, notamment dans le cadre d'habitat partagé. La Confédération Française des Retraités ne peut que regretter une fois de plus que la perspective d'une Loi Grand Âge s'éloigne, loi qui aurait dû contribuer à apporter des réponses à ce problème. 23 février 2026
Autonomie Le Grand âge attendra ... encore !	La précédente Ministre déléguée chargée de l'autonomie et des personnes handicapées devait présenter un plan d'action pour le grand âge. Même s'il ne s'agissait pas de la loi Grand âge attendue depuis des années on pouvait espérer qu'il tracerait les grandes lignes d'une politique ambitieuse. Pour des raisons électorales, elle est partie avant de l'avoir fait. On aurait pu penser, au nom du principe de la continuité gouvernementale, que notre nouvelle Ministre, investie le 26 février, reprendrait le sujet. Il semble qu'il n'en sera rien si l'on s'en tient à sa feuille de route. Apparemment le plan d'action élaboré par sa prédécesseure restera dans un tiroir ! Or notre population est vieillissante et les problèmes sont de plus en plus aigus. Qu'il s'agisse notamment de la prévention de la perte d'autonomie ou de l'hébergement des personnes âgées, des mesures s'imposent. Mais comme sur d'autres sujets importants rien ne sera fait avant de nouvelles élections. En attendant, l'immobilisme servira de politique. 2 mars 2026
Emploi des Seniors	Pas de post pour ce mois
Retraite	Pas de post pour ce mois
Santé Faut-il réformer les A.R.S. ?	Le rôle et le fonctionnement des Agences Régionales de Santé sont questionnés aujourd'hui. Depuis leur création les bilans successifs qui ont été dressés sont en demi-teinte. Leur création a constitué un progrès, mais ...on a pu leur reprocher d'être trop administratifs et trop rigides. C'est ainsi qu'ils ont eu des difficultés à faire face à la crise de la COVID. On a pu leur reprocher également leur éloignement du terrain et prôner une plus grande départementalisation. Pour la Confédération Française des Retraités ce qui doit nous guider c'est l'intérêt des usagers. La démocratie en santé s'appuie aujourd'hui sur la collaboration des usagers nommés dans le cadre des Conférences Régionales de la Santé et de l'Autonomie (CRSA), des Conseils Territoriaux de Santé (CTS) et des Comités des usagers des établissements sanitaires. La CFR, dont plusieurs centaines de ses membres s'y sont investis, tient à souligner le rôle essentiel des bénévoles représentant les usagers dans ces instances. Toute réforme qui viendrait modifier l'organisation actuelle devrait s'attacher à renforcer le rôle de ces bénévoles qui sont les mieux à même de faire valoir les besoins du terrain. 9 mars 2026

16 mars 2026



CFR Confédération Française des Retraités

Destinataires (Partenaires sociaux siégeant au CA de l'AGIRC-ARRCO)

Monsieur le Président, le Secrétaire général, ...

Dès le mois de novembre 2025, nous vous avons adressé une lettre pour protester contre la non-revalorisation des retraites complémentaires Agirc-Arrco applicable au 1^{er} novembre 2025. A ce jour la situation n'a pas évolué portant ainsi **une atteinte intolérable au pouvoir d'achat** des 14 millions de retraités concernés. **Rien ne justifie cette non-indexation**, ni l'accord national interprofessionnel (ANI) du 5 octobre 2023, ni les excellents résultats de l'exercice écoulé qui ont permis que les réserves de l'Agirc-Arrco atteignent 11 mois de prestations, bien au-delà des 6 mois exigés par une bonne gestion.

Il nous semble aussi anormal que les désaccords apparus au sein du conseil d'administration aient pour conséquence la pénalisation des affiliés à l'AGIRC-ARRCO au mépris de leur situation.

Aussi, avec insistance, la Confédération Française des Retraités (CFR) demande-t-elle que, conformément aux dispositions de l'article 4.2 de l'ANI du 5 octobre 2023, le conseil d'administration de l'AGIRC-ARRCO se réunisse dans les meilleurs délais pour revenir sur la non-revalorisation au 1^{er} novembre 2025.

Formule de politesse

A Paris, le
Le Président de la CFR
Pierre ERBS

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :
Association Nationale des Retraités - Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales - Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale - Groupement CNR-UFRb - Union Française des Retraités



Monsieur Sébastien LECORNU
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57, Rue de Varenne
75007 Paris

Paris, le 24 Février 2026

Monsieur le Premier Ministre

Nous tenons à vous faire part de nos craintes et interrogations sur le nouveau dispositif cumul emploi-retraite contenu dans la Loi de Financement de la Sécurité Sociale et qui entrera en vigueur au 1er Janvier 2027.

Ce dispositif prévoit donc qu'avant 64 ans tout revenu d'activité diminuera d'autant le montant de la retraite.

Puis entre 64 et 67 ans un plafond de revenu d'activité sera fixé par décret. Au-dessus de ce plafond, les retraites seront réduites à hauteur de 50 % de ce dépassement. **De surcroît l'activité exercée ne permettra pas l'acquisition de nouveaux droits.** Il semblerait que ce plafond soit fixé à 7 000 € par an.

La CFR forte de 1 million d'adhérents regroupant des fédérations de tous horizons, défend le pouvoir d'achat des seniors, ainsi que l'emploi de ceux-ci et a examiné les conséquences de ces nouvelles mesures.

En effet il apparaît que ce dispositif :

- N'incitera pas - contrairement aux objectifs annoncés - les seniors à rester dans l'emploi. Pourtant on sait que le travail des seniors salariés et non-salariés participe à soulager les secteurs en tension,
- Incitera au contraire, à faire valoir ses droits à la retraite avant le 31 décembre 2026 afin de continuer à bénéficier du système actuel,

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :

Association Nationale des Retraités, Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales – Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale - Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités

19 Avenue Niel 75017 PARIS – Tél :06 08 33 53 92

courriel : conf.retraites@wanadoo.fr – site : www.retraite-cfr.fr.

- Encouragera le travail au noir et de surcroît entraînera des pertes de cotisations pour les caisses de retraite,
- Ne permettra pas aux retraités à faible niveau de revenu d'améliorer leur niveau de vie,
- Touchera de fait au droit du travail.

Ce dispositif est en contradiction avec les objectifs et les buts recherchés à savoir le développement de l'emploi des seniors.

Nous vous demandons, Monsieur le Premier Ministre, de revenir sur le contenu de ce dispositif dont les conséquences, nous semble-t-il ont été mal mesurées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pierre ERBS
Président

A handwritten signature in dark ink, consisting of a series of loops and a long, sweeping tail that extends downwards and to the right.



Madame Maryse LEON
Secrétaire Générale de la CFDT

4, Boulevard de la Villette
75019 Paris

Paris le 24 Février 2026

Madame la Secrétaire Générale de la CFDT

La CFR forte de 1 million d'adhérents regroupant des fédérations de tous horizons a examiné le nouveau dispositif qui modifiera au 1^{er} janvier 2027 les règles du cumul emploi-retraite.

Ce dispositif prévoit donc qu'avant 64 ans tout revenu d'activité diminuera d'autant le montant de la retraite.

Puis entre 64 et 67 ans un plafond de revenu d'activité sera fixé par décret. Au-dessus de ce plafond, les retraites seront réduites à hauteur de 50 % de ce dépassement. **De surcroît l'activité exercée ne permettra pas l'acquisition de nouveaux droits.** Il semblerait que ce plafond soit fixé à 7 000 € par an.

La CFR défend le pouvoir d'achat des seniors, ainsi que l'emploi de ceux-ci et a examiné les conséquences de ces nouvelles mesures.

En effet il apparaît que ce dispositif :

- N'incitera pas - contrairement aux objectifs annoncés - les seniors à rester dans l'emploi. Pourtant on sait que le travail des seniors salariés et non-salariés participe à soulager les secteurs en tension,
- Incitera au contraire, à faire valoir ses droits à la retraite avant le 31 décembre 2026 afin de continuer à bénéficier du système actuel,

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :

Association Nationale des Retraités, Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales – Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale - Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités

19 Avenue Niel 75017 PARIS – Tél : 06 08 33 53 92

courriel : conf.retraites@wanadoo.fr – site : www.retraite-cfr.fr

- Encouragera le travail au noir et de surcroît entraînera des pertes de cotisations pour les caisses de Retraite,
- Ne permettra pas aux retraités à faible niveau de revenu d'améliorer leur niveau de vie,
- Touchera de fait au droit du travail.

Ce dispositif est en contradiction avec les objectifs et les buts recherchés à savoir le développement de l'emploi des seniors.

Nous pensons que les conséquences ont été mal mesurées, et nous avons demandé au Premier Ministre par courrier de revenir sur le contenu de ce dispositif.

Sachant que l'emploi et le niveau de vie des seniors sont au cœur de vos préoccupations, nous aimerions avoir votre avis sur ce dispositif.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sincères salutations

Pierre ERBS
Président

